

*M*onsieur le Roi reçu vendredi du xvi^e de fevrier et entière bise
d'aujourd'hui que de cez part me dit le Colonel Lévis Hattatt.
L'administration de cez donnez attestoy en moy droit dont me donz assurancé
refuser par le garde du conseil par word preso et offens de si
grande dignité ma estre trop agreeable. Jeant certainement
que ma fidele fidele voulant plus voul oblige que plus je me suis trouué et
trouué dans le péril abandonné non seulement des armes et l'armée
mais mesme de la communautoy et du conseil et la plus grande difficulte
du temps et dangereuses ormeaux qui me tombent sur les bras. Mais
je remettray cela à la réfutme ordinaire des honnés grecs suyant le
traj de l'ordre premier. Donc en folie p. embrasant et devant
une bonne et entière volonté en moy droit de laquelle je me tiens du
fort et l'honneur. Voudr' offrant pour reconnoître tout ce que est de mon
bonne.

*D*e quant aust roys que me donz l'ordre de ma fortune renouveler
et me délivrer à l'admirer sonz embas p. diffingt et brans et
entrepitres. Je ne puis suoy grandement de prouver ce l'ordre et
l'ordre romain sage et fort des d'ordres. et vous ay plusieurs fort
appréciationement. Mais au p. de vous dire que j'ay pris grande
et touffant des lez grecs et ce mesme fait moy publier son
ma personne mais aussi prouudement et donnant aduis et conseil
à l'administration de l'Estat de ces paix. Jeant devant mon
loy et au delà le moignage plus ou moins effectif notable à tout ce monde
par les quellies on a vu et paix de une pléthore openyssey et mesme p. le
tous les vénérables fermes de la d'ordres et lez éminces naturelles. Ce
qui est tout j'ay ordonné trasfumé l'ordre et obéit l'armée
comme soulement qu'il peut faire affect triste romme publy et valable
et moy par l'ordre estoit d'une amant et tyrannie et sanglante. Ce
qui est d'autant plus admirables que plus il se sont trouvés respondans
et leurs humbles frugilité et Supellications par une infinité de fois
avant d'arriver les éminces potentats et peuples voysans. Lesquels moy
peulalement au regard de la conseruacions humaine mais aussi pour leur
devoir et obligation. quis ut a Dieu et la Justice et à la distribution
de la dignitatem debuoyera auoy d'ime mesme qui restera generelle
en moy et conduite ou par conseil et adesse. ou par force aux termes
que tout p. de l'ordre emant de la romande dignitatem subgaillant et de l'autre
Même cela ce troume et avant l'ordre estoit romme que restera l'ordre de
me bonoie embrasser toutz et diffingt entrepites et finalllement par
le moyen d'une trop grande longanimité et patience. preste l'autre et
telle au empire amant d'extenuat misant et calamitez et rançons

Uno d'isay f'et dangereux en l'empire (lesquels f'ont tenu entremis
sous le R'ev'nt). De fay que tout f'ome Equitable et de f'iglement
qui se p'sera facilement. Si a la v'ansis rompt le filer de n're V'ante
esp'rance, dont j'ay p'su' que f'ont esté amors f'ys et c'ue p'sez de nos
d'ons a boy esp'ri'e ordre a l'ens attaint. Ils viendront a f' n're s'nes
d'embres par les p'ozies de l'ass'ezme que es due et p'ezme p'ozies. Et
l'one est effect.

S'ant que que par experiance f'ont trouv' que une f'ye de droit d'isay
et humain estoyez les plus obligez a des p'ozies, nos P'oblemes sur faire
de la b'nde ouille a toutes l'ens f'oustramz, prend et prot'ectionz.
Mais aussi finalmenz es l'ite d'interv'n (qui) se mediationz, f'oir formez
parties et commandant leur cause et l'ens demandez ont tenu de
ce ordre nos P'oblemes plus ab'gordz a by f'asay, mais aussi plus
calamitez et mis'ablos f'uis mestoyez auvaranant. S'ant que par
experiance et enjudicat il est e'gare a'ur faire et mesme auay
interv'n de due p'ozie au'orit'e et reputationz, nos P'oblemes endur'
mais approuvez des p'ozies et d'isays des ch'ommez qui es'ont int'res
de la V'ant de la generalité. Si que par ce moyz il est esté une me'me
raist de faire tomber le r'gn et resto' n'res'f'et' ou ilz es'ont trouv'ent de
c'eger ailleurs p'ozier app'st'mes. Desfay que es l'ise ne que
vont es'f'amez qu'il es'ont p'ozies au'orit'e by monsieur l'ayen de boy esp'rie
Et que suis p'ozies de l'ep'ech d'Allemagne. Lors que des E'mpe's Ch'ostes
demanderent tout b'namement et auay grande justesse la Reformation
de l'Eglise par le moyz des Comites g'nat. C'as'ez des b'nes traîn'
et longues armes et tems tenuz en p'ozies au'orit'e des d'isays
des Englands et mult' g'noz, adme des E'mpe's Ch'ostes
v'bler a uno general d'isay et appartenir au'orit'e de tout l'empire. Ils
demanderent que mesme a'ur donner ordre a l'ens attaint par vng
Religion'sf'ried. Ce que f'ut donc que de l'ome es'ap'oir le l'ens
renfermer, que l'Eglise monst're vng p'ozien r'gn de boy esp'rie.
Et f'uis a'propos q' domine a'rendent le r'gn de la b'ne v'ante
de l'ome. L'ome q' traîn' plus longtempz que le f'ament de die
E'lephantz et zone nord'ne, d'ome si longue q' longue atente. Les d'omme
a'eadem p'ozies faire v'nd'ne et d'ome si mult' m'ns, a toutes n're d'isays
que l'ome q' la b'ne et v'ge au'or f'ou'ell'me. Ce est il certain
q' l'ostat de ce r'gn est infin'me et plus grand et plus v'ide que danger
d'ap'ozies au'or et des p'ozies que mestoyez celuy d'Allemagne, et

Bon Dieu Vos Si vous auoy tout les plus clair voeaus / quez toutes
comme il voulte par son desir / que soit possible de le redresser
sans y permettre l'exercice libre de la Religion / que non plus nul
comprendre fonder voud estimes que ne rason de cez espois / se
quiss faire veoir de la part de ce que gne soit tenu pour
meilleur et plus juste de ce que j'entendre au temps present de la
zen Religion et faire de Dieu / et taux que toutz moyens a hantier
et du tout desfrançais / que mes auoy apprenant danger de leur perte
estat / Des ords que rest as deus seudre que mes pourcez y engendrer
convoic auoy telles astre retoumez ne que vous espois / Quand dieu
aveugle les hommes / que leur perdition est prochaine. C'eust nos obtem
gnez voeux le declarable et calamiteus estat de la Christendom /
et la desolation de toutz de feliçitantz loyannies / venuz et exaniméz tomber
sous la cruelle domination du diable / lequel vilie desse aborder
mes entrailles et presque au coeur de l'ame / si durement / les gne
a tout cela / et ce que personne n'entreloge / le reste de leurs forces et
moyens / a l'extirpation de une gnez de bresquer garantise / et a la
desolation et ruine de ce que c'eust estat de tout ce qui estoit
la christendom.

Qu'il comblay il me fonda Monde / que se veramulte a raze le
voleys este traict de la force / fuisse / mesme au gange de l'ame
et gne zone de la pensee / ce que quelqu'un fut fose / que la
contagie des estes fuisse une / gnez pour cause / ce que quel
fue au contraire / que se trouvauit languissante et presque
galstant des deuours s'asseis despreme desesse et famine / se
refoul'e a prendre ce n'est pas / et pais de la misere / que le
dix presente / C'eust plus parachever le deuours des autres gne
voyants redit des resto estremite / ne fait l'entretien d'une veine
promise / d'espoir / mes apprendre d'ns baquet que luy est
approué de une gnez luy out mesme coustumé estoit rebours
meilleur et laquelle / le se retrouue /

Et / ces estoit ouvertus / q'il / estoit contrainz d'abandonner
Monsieur le cardinal / duquel necte le pape estoit et by tous pour
este tres grande fortune / et que trouueroye butane manz / sonne
que l'ame / que quelqu'un desse luy domine / Ce nest pas a une
gnez que lez / cheres fites (laquelle n'a point de log) fent le regne /
que l'ame conseruatis l'ame domine / que le faire reuevoir. Mais
a une que de gitez de ordre / un pouz le moins / sans quelqu'espert

de legge important auant tout la main de l'empereur dont du tout abandonné,
Car le bonz est mort l'ead notoire que Ma^{re} Imperial ne voulut
voulu d'ye donner la telle de Courte, et que toutes fois n'eust fait
d'autre chose ays frangais et que ne l'atouché de tout. Autre est
il que au dernier traité de L'Isle-Adam/ les Commis^s de Ma^{re}
eut trouvé estrange et du tout hors de propos ce rai^s que des Estats
généraux de ce païs le demandasent pour Bourne. Régard du
tout l'atelle que es faisoit mention. Outre que non seulement
par cominut, mais aussi par témoignage appris tant de bonfo
que par écrit. Ils ont approuvé le fait des Bourgeois qui le pour
les démons de la généralité des Estats, et n'ont pas enq^{ue} lequel
par desquels toutes fois l'empereur a été destitué de l'estat de Bourne.
Dont on voit et par celle légende. Oùquelles sont le communiqué à
L'empereur des Bourgeois qui fait si peu de tout que d'avoit l'assent^e de sa réf^o
que il espousse et donne le comté de quelqu'auquel n'avoit
en lede de luy. Le où on a vu abandonné de tout le mond (ce mesme)
de tout que luy soit des plus proches et que plus juste rason de de faire
que qu'il devene par d'au^r? Quelle cause ou fante sera la
lue de se comiser et être mesme, d'un autre dont l'assent^e est
assez de ch're besoing.

Je me garde. Que qu'il soit notoire à tout le mond que jay fait tout
ce que debusse pour le faire rebourser et l'empereur gardera donc estoit
Le traité (monobam que l'on qui le furent veulent que mes communiquent
l'assent^e desquels le a qu'il fust le nos contes) le que de tout mes oëil le
défavoit luy faire le refus. Cest a que me me consolé que
mes Bourgeois (dont toutes fois vont me sonndez) ne me permettent
l'assent^e, que l'empereur a envie plus longtemps suspendre de vaincre promesse
je l'empereur de se confondre et de me faire l'assent^e de ne longuer ne
risables calamitez et misères et qu'il le fust trouué elongé. car telz prouesses
que des Estats généraux apprit longies de même déliberation le auroit une
longue attente et patiente certainement trouuée que luy. Me rapportent
une témoignage de Mons^{ieur} le Comte de Duras^{et} M^{me} de
Mons^{ieur} Lévi^{et} de Largit de nos debuois veu que tout de l'ore
que disoit que si je romoy leur as persounes le traité avec l'empereur
duo d'Anjou le Roi au Roi de tout moins. Il^t témoignage que que
telle chose n'avoit fait son^t le Roi a la mai^s d'Anjou. La ou
toutes fois apres l'assent^e le est^t traîné nos communiques tout proué

St Barbe
Siegfried Brünn

Duo d'Anjou le Roi au Roi de tout moins. Il^t témoignage que que
telle chose n'avoit fait son^t le Roi a la mai^s d'Anjou. La ou
toutes fois apres l'assent^e le est^t traîné nos communiques tout proué

7

mai 2000 de dene und entier. Aut vng chastez per chairement leoy
que no mond soumptz entretenement hastz auq de fransoy ven qu'il y a
en d'utre ney affez pourz soumptz en d'utre vne bonne et meame delibratioz, si
entendre il eust plu a la Ma. ce refudre.

Le mal heur des bius fuit pratum a voulz de de courfaz fer, mais le mal est
que des ~~affiliés~~ conseillz de aye qui desider le prieur et grandeure
de la M. et estoit chose une autrez a les faire estoer pensionnaires ou les
d'Espagnolz, et que tache de remuer le meillor des bons ordeneatz
deffet l'empereur de son decret a l'endroit de la Religion et minister
parce mages et a la M. Le tout est reputatioz vne des nations
estrangez et le a cause de desir de paix que soulagement de ce
resta de la.

Le faitourz la Lubricite et fraudeulenc du fransoy. Le voulz prie
que telz foudrait domes que d'Espagnolz et d'Espagnoliz qui es
l'ut de bon port ent rendent nos entendeantz tous leurs subordz, mais
leurz Aliiez progrez a vng esmeil de miserable fructe et espoule
desolatioz. Je feroz que da memoire de aye qui ont fait les
horribles souffre dominatioz est bius plus abominie, que de aye
qui ont fait en la Bretaigne, en la Cognac, en la Duge de
Bourgongne, en parz de la vane de Turenne et la Duge de Barrois
et la Dorde de franso.

Combis que ad ayez avec la promesse de Dieu, dependant de
grande partie de la bonne condicte et grandeure de aye qui rendent
vng estre estrangez. Car grand a la justificatioz, la fidelite
et exercice de votz eayz etable et intollerable domination, orgueil,
et tyrannie Espagnol est si notoire a tout le mond, que on
plus besoing d'admirer la se roulante crudeliter que de claidoyer pour
la justificatioz. On refusera que de Dieu les fuisse a la aye
pour cause de gloire et pour leurs bius ar soulagement, que pour
les pointz amoyntz plus fastigie et taillerez tant que binez de
commeuz. L'ayt l'endroit.